

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1114^E RÉUNION (NIVEAU MINISTÉRIEL)

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
18 OCTOBRE 2022

PSC/MIN/CN.1114 (2022)

NOTE DE CADRAGE

LIEN ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ :
RENFORCER LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTATION POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DANS LES ÉTATS INSULAIRES AFRICAINS – VERS LA COP 27

NOTE DE CADRAGE

LIEN ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ :

RENFORCER LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTATION POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES ÉTATS INSULAIRES AFRICAINS – VERS LA COP 27

I. HISTORIQUE

1. Tous les pays, en particulier les pays en développement, sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et connaissent déjà une augmentation de ces effets, notamment la persistance de la sécheresse et des phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et l'acidification des océans, ce qui menace davantage la sécurité alimentaire et les efforts déployés pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable.

2. Alors que les températures mondiales continuent d'augmenter, l'élévation du niveau de la mer représente un risque important pour les petits États insulaires en développement (PEID), en l'occurrence les îles africaines, et pour les efforts qu'ils déploient pour parvenir à un développement durable ; pour certains, cela représente la menace la plus grave pour leur survie et leur viabilité.

3. Les PEID sont reconnus comme un groupe distinct de pays en développement confrontés à des vulnérabilités socio-économiques et environnementales spécifiques. Il s'agit de nations insulaires de faible altitude qui sont très vulnérables et souvent touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique, notamment la gravité accrue des cyclones, les marées de tempête, les fortes pluies, les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans.

4. Les pays partagent des défis similaires en matière de développement durable, notamment des populations peu nombreuses mais croissantes, des ressources limitées, l'éloignement, la sensibilité aux risques naturels, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, la dépendance excessive à l'égard du commerce extérieur et des environnements fragiles.

5. Les pays sont exposés à des risques hydrométéorologiques, tels que les cyclones tropicaux (tempêtes tropicales et ouragans), les orages et/ou la foudre, les ondes de tempête côtières, les inondations, les crues soudaines, les inondations côtières, les inondations fluviales, la sécheresse, les vents violents, les vagues de chaleur et la poussière ou la brume - avec les impacts potentiels suivants : érosion côtière, glissements de terrain, coulées de boue, épidémies et déplacement et propagation de substances toxiques et de matériaux volcaniques.

6. Le changement climatique, la démographie et l'urbanisation modifient rapidement le paysage sécuritaire de l'Afrique. D'ici 2050, certaines parties de l'Afrique deviendront plus chaudes et plus arides, tandis que d'autres seront de plus en plus exposées aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer et aux catastrophes naturelles qui en découlent. Cela pourrait continuer à accroître les migrations internationales et entraîner une augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, tout en créant une concurrence pour les ressources.

7. Au cours de la prochaine décennie, la proportion de personnes en âge de travailler sur le continent devrait augmenter fortement et les nouveaux arrivants sur le marché du travail

pourraient avoir de plus en plus de mal à trouver un emploi. L'urbanisation accrue et les déplacements internes entraîneront une augmentation du nombre de citoyens vivant dans des bidonvilles. Dans ce contexte, l'absence de prestation de services, le chômage et le sous-emploi, ainsi que la marginalisation politique et sociale rendront les groupes vulnérables, et en particulier les jeunes, plus susceptibles d'être recrutés dans diverses formes de violence.

8. Le changement climatique porte atteinte à la sécurité humaine et agit comme un moteur de conflit en Afrique dans certaines circonstances et par différentes voies. Il peut être difficile de définir un lien de causalité direct entre le changement climatique et les conflits. Par exemple, les études statistiques n'ont pas trouvé de lien de causalité direct entre les niveaux de précipitations et les conflits violents. Le changement climatique porte plutôt atteinte à la sécurité humaine et alimente les conflits locaux et d'autres types de violence, en interagissant avec d'autres variables, telles que la marginalisation sociale, politique et économique, la pénurie d'eau et la concurrence pour les ressources, l'insécurité alimentaire, le faible développement économique, la faiblesse des institutions, les déplacements de population et les migrations, entre autres.

9. Il convient de noter que les conflits et les menaces à la sécurité humaine sont à plusieurs niveaux et très complexes, même si le changement climatique n'est pas un facteur contributif. Les risques provoqués par le climat peuvent n'être qu'un facteur d'exacerbation des problèmes existants, c'est pour cette raison que le changement climatique est souvent décrit comme un multiplicateur/ intensificateur/ catalyseur de menaces. Toutefois, l'importance du changement climatique en tant que multiplicateur de menaces ne doit pas être sous-estimée ou banalisée.

10. Le changement climatique peut contribuer à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des conflits et des problèmes de sécurité humaine sur le continent, créant des crises humanitaires et sécuritaires prolongées et multifformes qui mettront à rude épreuve la capacité des mécanismes de paix et de sécurité existants à y répondre efficacement.

11. Malgré le caractère indirect du lien entre le changement climatique et les conflits - en termes de processus de causalité, selon une étude réalisée en 2016 par le SIPRI (Institut international de recherche sur la paix-basé à Stockholm) - les principaux facteurs pouvant expliquer ce lien sont la détérioration des moyens de subsistance, l'augmentation des migrations et l'évolution des schémas de mobilité parmi les éleveurs.

12. Le changement climatique affecte les moyens de subsistance **des agriculteurs et des communautés pastorales** car ils dépendent fortement de l'agro écosystème pour leur subsistance ; tout changement qui affecte l'agro écosystème provoque des tensions dans leur interaction et conduit à des confrontations violentes. La migration provoquée par le changement climatique serait également liée au changement climatique et aux conflits violents - lorsque la rareté des ressources entraîne une migration vers des zones plus favorables au sein de la même région - entre la population sédentaire et les migrants qui se disputent les terres agricoles et les pâturages fertiles ainsi que les rares ressources en eau. Les changements dans les schémas de mobilité des communautés pastorales sont soumis à une pression croissante pour modifier l'itinéraire de migration vers leurs zones de pâturage traditionnelles. Selon une étude récente menée par le SIPRI, «la modification des itinéraires de migration pourrait être due au fait que les agriculteurs sédentaires ou les nouveaux propriétaires terriens s'engagent dans des mesures d'adaptation au climat qui nécessitent de plus grandes surfaces».

13. C'est dans ce contexte qu'une réunion du Conseil de Paix et de Sécurité au niveau ministériel est organisée sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité et son impact sur la sécurité alimentaire, afin de faciliter les efforts visant à promouvoir des mesures d'adaptation efficaces dans les domaines de l'agriculture intelligente pour renforcer la résilience et garantir la sécurité alimentaire dans les États insulaires africains dans le cadre des préparatifs de la COP 27 à Sharm El-Sheikh en Égypte. Au cours de la réunion, la Commission présentera les «messages clés» sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité dans le contexte de la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité afin de faciliter l'élaboration d'une position africaine commune sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité. Les messages clés seront présentés conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité, demandant à la Commission de l'UA de faire avancer les priorités africaines pour une position commune et des actions concrètes sur le changement climatique mondial, tout en soulignant la nécessité pour les États membres de parler d'une seule voix dans les forums mondiaux.

II. INTERVENTIONS

14. Si les petits États insulaires en développement et les territoires insulaires membres améliorent déjà leurs services météorologiques et climatologiques, il est essentiel de les perfectionner et de les moderniser durablement. Outre les investissements dans les réseaux d'observation, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour les systèmes de communication et la prestation de services.

15. Les services météorologiques doivent également pouvoir accéder plus facilement aux informations provenant des principaux centres météorologiques mondiaux. Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, y compris les systèmes d'alerte précoce et les mesures d'adaptation pour les secteurs critiques, sont essentiels pour construire des communautés résilientes et faciliter le développement durable. Il est également nécessaire de renforcer davantage les capacités institutionnelles afin de consolider la résilience écologique et économique des nations insulaires.

16. L'Union africaine reste fermement engagée dans la lutte mondiale contre le changement climatique - dont les impacts affectent le plus le continent. Par l'intermédiaire de son Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), l'Union africaine continue de se faire le Champion des questions y relatives au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Le CAHOSCC fournit un leadership politique et une orientation stratégique sur l'engagement du continent en matière de changement climatique. Ce Comité plaide également en faveur du maintien d'une position africaine commune sur le changement climatique, qui garantisse une voix africaine forte lors des négociations sur le climat. Compte tenu du mandat du CAHOSCC, il est nécessaire de coordonner les décisions et les programmes liés au climat, notamment en matière de migration et de sécurité, sous les auspices du CAHOSCC.

17. La Commission redouble d'efforts pour soutenir les travaux et l'opérationnalisation des trois Commissions sur le climat, créées lors de la COP 22 à Marrakech - la Commission des îles africaines sur le climat, dirigée par le Président de la République des Seychelles ; la Commission du bassin du Congo sur le climat, dirigée par le Président de la République du Congo ; et la Commission du Sahel sur le climat, dirigée par le Président de la République du Niger. Une réunion de la Commission des îles africaines sur le climat est prévue en octobre,

en marge de la 10e Conférence sur le changement climatique pour le développement en Afrique (CCDA-X), qui se tiendra du 24 au 28 octobre 2022 à Windhoek en Namibie.

18. Les océans, les mers et leurs ressources sont importants pour la sécurité alimentaire mondiale et pour atteindre une prospérité économique durable et lutter contre le changement climatique. La planification de l'espace marin (PEM) et l'amélioration de la gouvernance des océans, notamment pour lutter contre la pollution marine, la gestion durable de la biodiversité marine et des ressources halieutiques, pourraient être réalisées grâce à une approche holistique et intégrée des problèmes tels que l'érosion côtière et la séquestration du carbone, qui font tous partie du renforcement de la résilience côtière des écosystèmes et des communautés de pêcheurs.

19. L'adaptation au changement climatique nécessitera des investissements dans les services d'information sur le climat, la réduction des risques de catastrophe, y compris les systèmes d'alerte précoce et les mesures d'adaptation pour les secteurs critiques. Ces mesures sont essentielles pour construire des communautés résilientes et faciliter le développement durable.

III. OBJECTIFS

20. L'objectif principal de la réunion est d'offrir au CPS un forum de réflexion sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité, ainsi que sur les moyens et les méthodes pratiques pour renforcer la résilience et l'adaptation afin d'assurer la sécurité alimentaire dans les États insulaires d'Afrique, et plus particulièrement pour :

- a) améliorer la résilience nationale des pays insulaires aux chocs du changement climatique, notamment en encourageant les investissements dans la réduction des risques de catastrophes, y compris les systèmes d'alerte précoce, les mesures d'atténuation et d'adaptation;
- b) atteindre une prospérité économique durable grâce à l'intégration de l'économie bleue en tant que composante clé des programmes de développement nationaux ;
- c) conserver la biodiversité et en particulier les ressources marines et côtières pour leurs services écosystémiques en faveur du bien-être des populations et également de l'atténuation des effets néfastes du changement climatique ;
- d) améliorer la gouvernance des océans, notamment en relevant le défi de la pollution marine et de la gestion durable de la pêche ;
- e) faciliter la mise en œuvre effective de l'accord de Paris sur le changement climatique et des contributions déterminées au niveau national ; et
- f) soutenir la mise en œuvre des Commissions sur le changement climatique établies lors de la Conférence sur le changement climatique qui s'est tenue à Marrakech en 2016 : la Commission sur le climat du bassin du Congo, la Commission sur le climat du Sahel et la Commission sur le climat des petits États insulaires.

IV. RÉSULTATS ATENDUS

21. Il est attendu qu'à l'issue de la réunion, le CPS adopte un communiqué soulignant la nécessité de prendre les mesures suivantes :

- a) Renforcer la capacité des États membres et des CER à élaborer des réponses plus intégrées aux risques sécuritaires liés au climat, y compris la coordination entre les domaines politiques ;
- b) Inclure des discussions sur le climat et la sécurité dans l'ordre du jour des réunions du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) ;
- c) Améliorer la résilience en encourageant les investissements dans les services d'information sur le climat et la réduction des risques de catastrophe, y compris les systèmes d'alerte précoce et les mesures d'adaptation pour les secteurs critiques ;
- d) Améliorer la gouvernance des océans grâce à la conservation de la biodiversité et, en particulier, des ressources marines et côtières pour leurs services écosystémiques et également pour la lutte contre le changement climatique ;
- e) Renforcer la coopération entre la Salle de situation du système africain multirisque d'alerte précoce et d'action rapide (AMHEWAS) et la Salle de situation du système continental d'alerte précoce des conflits (CEWS) ;
- f) Renforcer les politiques qui concernent les ressources transfrontalières, notamment les terres pastorales, les forêts, la faune et la flore sauvages, les rivières et les bassins lacustres ;
- g) Renforcer les synergies des Commissions africaines sur le climat en organisant des sessions conjointes des trois Commissions africaines sur le climat (îles africaines, bassin du Congo et Sahel) ;
- h) Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient.

V. PARTICIPATION

22. Participeront à la réunion les Membres du CPS, la Commission de l'UA et les invités suivants :

- a) Les États membres insulaires (Cabo Verde, Comores, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Madagascar, Maurice, Sao Tome et Principe, et Seychelles) ;
- b) Le Royaume-Uni, en tant que président sortant de la COP 27 ;
- c) La République arabe d'Égypte, en tant que prochaine présidente de la COP 27 ;
- d) Le Programme alimentaire mondial ;
- e) Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) ;
- f) La Commission des pays insulaires ;
- g) Fondation de l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA) ; et
- h) Le Centre de compétences sur le changement climatique (4c Maroc).

VI. DATE, LIEU, FORMAT ET LANGUES DE TRAVAIL

23. La réunion ministérielle aura lieu virtuellement le 18 octobre 2022 à partir de 16h00, heure d'Addis-Abéba. Les quatre langues de travail officielles suivantes de l'UA seront utilisées, à savoir : l'anglais, l'arabe, le français et le portugais.

2022-10-18

Communiqué of the 1114th Ministerial Meeting of the Peace and Security Council, Held on 18 October 2022 on Climate Change Peace and Security Nexus: Building Resilience and Adaptation for Food Security in the African Island States – Towards Cop27.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1742>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)